

Loi portant sur les données contre le racisme – contenu pour le site Web

Quoi de neuf?

Le 23 septembre 2022, la Province a annoncé les 11 membres du Comité des données contre le racisme qui collaborera avec le gouvernement pour démanteler le racisme systémique dans le secteur public. Renseignez-vous sur les personnes qui font entendre leur voix dans les discussions à cet égard.

L'occasion de faire mieux

Le gouvernement provincial travaille fort dans le but de rendre la Colombie-Britannique plus équitable, inclusive et accueillante pour tous. Une nouvelle loi permettant de cerner et de contrer le racisme systémique et les autres inégalités au sein des programmes et des services gouvernementaux servira à soutenir ce travail.

Il est question de racisme systémique lorsque les communautés autochtones, noires ou racisées souffrent d'un accès réduit à certains programmes ou services gouvernementaux, ou lorsque, comparativement aux autres Britanno-Colombiennes et Britanno-Colombiens qui accèdent à ces programmes et services, le résultat est pire pour ces communautés.

Bien que la discrimination ne soit probablement pas intentionnelle, il s'agit d'un problème systémique; nous devons le comprendre et le reconnaître si nous voulons y remédier. C'est pourquoi le gouvernement provincial et la secrétaire parlementaire de l'initiative pour la lutte contre le racisme Rachna Singh collaborent avec la Commissaire aux droits de la personne, les dirigeants des Premières Nations et des Métis, les communautés racisées et les autres Britanno-Colombiennes et Britanno-Colombiens dans le but de lancer un système qui recueille et analyse de façon sûre les renseignements démographiques liés à la race, l'ethnicité, la religion, le genre, le sexe, la capacité, le revenu et tout autre indicateur d'identité sociale.

Une collecte et une utilisation efficace de ces données peuvent contribuer à ralentir le racisme systémique là où il existe, ce qui nous permettra de régler les problèmes de discrimination et d'inégalités dans nos services et de combler les lacunes.

La protection de la confidentialité et des renseignements personnels est notre priorité absolue.

La collecte de ces importants renseignements statistiques nous permettra d'assurer une prestation équitable des services gouvernementaux et de combler les besoins de toutes les Britanno-Colombiennes

[Renseignez-vous sur la législation](#)

Le 2 mai, la Province a déposé une loi qui porte sur les données contre le racisme (*Anti-Racism Data Act*) afin d'améliorer les programmes et les services offerts par le gouvernement, et ce, pour un plus grand nombre de personnes, et de s'attaquer au problème de racisme systémique.

[En savoir davantage](#)

et de tous les Britanno-Colombiens. Elle fera aussi en sorte que les communautés détiendront les renseignements essentiels leur permettant d'apporter les changements qui comptent réellement.

[Pourquoi nous avons besoin d'une loi](#)

Le gouvernement recueille des données démographiques. Toutefois, cette collecte n'est pas effectuée uniformément, et il y a des failles dans la façon dont les données sont recueillies et partagées ainsi que dans la façon dont on peut y accéder.

[En savoir davantage](#)

[Discussions avec les communautés](#)

De septembre 2021 à mars 2022, le gouvernement a collaboré avec des organisations communautaires afin de savoir comment les peuples autochtones et les communautés racisées envisageaient la collecte et l'utilisation sécuritaire des données liées à la race de façon à faire avancer la lutte contre le racisme.

[Obtenez les détails](#)

[La protection de vos données](#)

Des lois et des protocoles de sécurité solides en matière de protection des renseignements personnels sont en place dans la province. Le gouvernement s'appuiera sur ces protections et travaillera de concert avec les communautés autochtones et racisées pour s'assurer que les exigences liées à la protection des renseignements personnels de la population et à la sécurité soient respectées, le tout en s'assurant que la collecte et l'utilisation de ces données n'entraîneront pas davantage de tort aux communautés affectées par le racisme.

[En savoir davantage](#)

[Consultez les rapports *What they heard*](#)

Consultez les résultats de cette mobilisation novatrice, regroupés à l'intérieur de cinq rapports d'actualité.

[Consulter les rapports](#)

[Quelle est la prochaine étape?](#)

La *Loi portant sur les données contre le racisme (Anti-Racism Data Act)* est entrée en vigueur le 2 juin 2022. Elle a été élaborée de concert avec le *First Nation Leadership Council* et *Métis Nation BC*. Le Bureau du commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique et le conseil consultatif multiculturel ont aussi contribué de manière importante à son élaboration. La nouvelle loi rendra possibles la collecte, l'utilisation et la divulgation uniformes et sécuritaires de données démographiques par le gouvernement provincial, ce qui contribuera à identifier et à éliminer le racisme systémique. Cela nous aidera à cerner les endroits où le racisme systémique se produit et à bâtir une province plus inclusive et équitable.

Le gouvernement provincial continuera de collaborer avec les peuples autochtones et les communautés racisées pour déterminer quels renseignements statistiques seront recueillis, et la façon dont ils seront recueillis, partagés et protégés.

[Obtenez les détails](#)

Comment puis-je obtenir du soutien?

L'organisme ResilienceBC propose des ressources qui indiquent comment répondre aux crimes et incidents motivés par la haine, et comment les signaler.

[Visitez le site de ResilienceBC](https://www.resiliencebc.ca/report-support/hate-crimes-in-bc/?lang=fr) : <https://www.resiliencebc.ca/report-support/hate-crimes-in-bc/?lang=fr>

À propos de la Loi

Le 2 mai 2022, le gouvernement a adopté une [loi portant sur les données contre le racisme \(Anti-Racism Data Act\)](#), laquelle vise à :

- Éliminer les obstacles qui empêchent les gens d'accéder aux programmes;
- Faire en sorte que les personnes racisées ne soient pas ciblées de manière démesurée;
- Améliorer les programmes et les services afin que davantage de personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles vont chercher l'aide dont elles ont besoin.

La loi est entrée en vigueur le 2 juin 2022.

L'élaboration de cette législation a été orientée par les idées de plus de 13 000 Britanno-Colombiennes et Britanno-Colombiennes, recueillies dans le cadre de discussions qui ont été tenues avec les peuples autochtones et les communautés racisées, ainsi qu'avec des intervenants clés, notamment la commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique, le *First Nations Leadership Council* (FNLC), les *BC Association of Aboriginal Friendship Centres* (BCAAFC) et *Métis Nation British Columbia*. C'est l'une des premières lois qui est élaborée conjointement avec les peuples autochtones en vertu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

La Loi se concentre sur les quatre actions clés suivantes :

1. Poursuivre la collaboration avec les peuples autochtones de manière que l'identité unique des Premières Nations et des Métis de la Colombie-Britannique soit reconnue;
2. Collaborer avec les communautés racisées à la mise en œuvre de la Loi. Cela inclura la création d'un comité provincial qui se penchera spécifiquement sur les enjeux liés aux données contre le racisme et qui collaborera avec le gouvernement afin de déterminer la façon dont les données seront recueillies et utilisées;
3. Accroître la transparence et la responsabilisation tout en prévenant et en réduisant les préjudices causés aux peuples autochtones et aux communautés racisées;

4. Demander au gouvernement de diffuser annuellement les données et d'examiner périodiquement la Loi.

La Province continuera à collaborer avec les peuples autochtones et les communautés racisées tout au long du processus de mise en œuvre de la Loi.

Pourquoi nous avons besoin d'une loi

Nous savons que le racisme systémique est présent partout, y compris au sein des politiques et programmes gouvernementaux. Cela doit changer. Les données liées à la race, à l'ethnicité, à la foi et à tout autre facteur identitaire peuvent contribuer à dévoiler les endroits où le racisme systémique affectant les peuples autochtones et les communautés racisées existe au sein des services gouvernementaux et la façon dont ces groupes en sont affectés. Toutefois, il n'y a aucune uniformité dans la collecte de ces renseignements et dans la façon de les utiliser au gouvernement.

La loi permettra d'assurer que ce type de renseignement est recueilli, utilisé et divulgué de manière uniforme et adaptée à la réalité culturelle. À l'aide de ces renseignements, nous serons en mesure de cerner les endroits où le racisme systémique existe dans les systèmes, les programmes et les services gouvernementaux. Cela nous permettra d'offrir de meilleurs services à davantage de personnes et de bâtir une province plus inclusive et équitable.

Les peuples autochtones et les communautés racisées demandent depuis longtemps au gouvernement d'améliorer la collecte, l'utilisation et l'accès aux données liées à la race. Ces communautés ont déclaré vouloir de meilleures données pour comprendre les expériences de leurs membres dans les services publics – tels que l'éducation, les soins de santé, le logement et le maintien de l'ordre – afin que le racisme systémique puisse être identifié et traité. Elles ont aussi indiqué qu'une loi assurant que les renseignements sont recueillis, stockés et utilisés dans le respect de la réalité culturelle et de façon à ne pas nuire aux communautés que l'on cherche à aider est nécessaire.

La commissaire aux droits de la personne a aussi souligné cet enjeu dans son rapport *Disaggregated Demographic Data Collection in British Columbia: The Grandmother Perspective*, et a souligné l'importance de travailler auprès des communautés et de les impliquer dans la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels afin d'éviter d'aggraver le racisme systémique déjà existant.

C'est pourquoi nous avons collaboré avec des organisations communautaires et parlé directement aux dirigeants et aux membres des communautés autochtones et racisées, et nous continuerons de le faire tout au long du processus. Nous voulons être certains de bien comprendre la façon dont on doit mettre en place cette loi qui contribuera à lutter contre le racisme systémique. Nous voulons aussi nous assurer que cette loi respecte le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Cette loi constituera un outil important qui permettra de fournir au gouvernement de la Colombie-Britannique, aux peuples autochtones et aux communautés racisées de meilleurs renseignements et d'ainsi soutenir la mobilisation et le changement.

Qu'est-ce que le racisme systémique?

Le racisme systémique se produit lorsque des inégalités sont intégrées dans les services, les systèmes et les structures, souvent en raison de préjugés cachés vis-à-vis de la race qui désavantagent les gens. Pour plusieurs communautés autochtones et racisées, cela entraîne un accès inégal, des résultats défavorables et des expériences négatives auprès des services publics, notamment en matière d'éducation, de santé, de protection de l'enfance et de services de police.

La protection de vos données

La collecte et l'utilisation de données peuvent contribuer à rendre visibles les inégalités systémiques, à faire diminuer les obstacles, à régler les problèmes de discrimination et d'inégalités et à combler les lacunes dans nos services.

Cette priorité, l'une des plus importantes, permettra d'assurer une collecte, un stockage et une utilisation sécuritaire, sûre et uniformisée, et protégera ainsi les renseignements personnels.

En vertu de cette loi, le gouvernement assurera le stockage sûr de toutes les données qui seront recueillies. Les mesures de protection liées à la vie privée et à la sécurité incluses à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* s'appliqueront aux renseignements qui seront recueillis et utilisés en vertu de cette nouvelle loi.

Pour être en mesure de cerner le racisme systémique à partir des données, le gouvernement aura recours au Programme britanno-colombien sur l'innovation des données (*Data Innovation Program*) et à un modèle reconnu à l'échelle mondiale en matière de confidentialité et de sécurité appelé le modèle Five Safes.

Le modèle Five Safes réduit le risque qu'on accède aux données ou qu'on les utilise de façon inappropriée en :

- Supprimant les renseignements personnels des données;
- Utilisant une technologie sûre qui permet d'intégrer les données de manière sécuritaire;
- Autorisant uniquement les projets qui bénéficient clairement au public et ne causent aucun tort aux individus ou aux communautés;
- Fournissant l'accès uniquement aux personnes autorisées;
- Assurant une protection additionnelle de la confidentialité dans les résultats de recherche.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le *Data Innovation Program*, visitez le site suivant :

[Data Innovation Program – FAQ](#)

Discussions avec les communautés

Ce processus de mobilisation a été conçu de concert avec les communautés, pour les communautés. Les rétroactions initiales venant des dirigeants autochtones et des communautés racisées, de même que le rapport de la commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique *Disaggregated Demographic Data Collection in British Columbia: The Grandmother Perspective*, ont souligné le besoin d'impliquer les communautés dans l'élaboration de la loi afin que l'on réponde de manière significative à leurs besoins.

Ce processus de mobilisation place les dirigeants des peuples autochtones et les organismes liés aux communautés racisées à l'avant-plan; les membres de ces communautés peuvent en effet leur faire part directement de leurs inquiétudes, leurs besoins et leurs priorités en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation des données.

Nous voulions en savoir plus au sujet de ce qui suit :

- **Points de vue en matière d'identité** : la façon dont les gens en Colombie-Britannique préfèrent s'identifier ou se représenter.
- **Expériences vécues** : les expériences vécues par les membres de ces groupes en matière de partage de renseignements personnels avec les organismes gouvernementaux. Cela nous aidera à comprendre le degré d'aisance des individus face au partage de renseignements dans le cadre de différentes situations, notamment à des fins de recherche ou d'accès aux services publics, par exemple en matière de santé, d'éducation ou de services juridiques, et permettra au gouvernement d'élaborer de meilleures méthodes de collecte.
- **Perspectives sur l'utilisation des données** : la façon dont les gens souhaitent que leurs données soient utilisées dans une perspective d'effort visant à faire avancer l'équité raciale.

Entre avril 2021 et mars 2022, des gens et des communautés ont été invités à participer à la discussion, par le biais de trois volets de mobilisation différents :

1. Mobilisation autochtone;
2. Mobilisation dirigée par les communautés;
3. Sondage public en ligne.

Ces contributions nous ont aidés à cerner ce qui importait aux communautés et à faire en sorte que ces renseignements statistiques soient recueillis et utilisés de la façon la plus sûre et efficace possible dans le cadre de la lutte contre le racisme systémique.

Plus de 2 900 personnes ont répondu au sondage et près de 10 000 personnes ont participé à des séances de mobilisation communautaire tenues par des organisations représentant les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC).

1. Mobilisation autochtone

Comme c'est le premier important projet de loi à être proposé par le gouvernement de la Colombie-Britannique depuis la *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act* en novembre 2019, l'importante participation des peuples autochtones a été, et continue d'être, primordiale. À cette fin, un spécialiste en mobilisation autochtone (Quintessential Research Group), les *BC Association of Aboriginal Friendship Centres* (BCAAFC) et *Métis Nation British Columbia* (MNBC) ont tous reçu un financement permettant de mener des séances directement auprès des membres des communautés autochtones et des Premières Nations individuelles.

En outre, le gouvernement provincial a collaboré avec les organisations de leadership autochtones – notamment le *First Nations Leadership Council* (FNLC), BCAAFC et MNBC – afin de faire en sorte que cette loi protège le droit des peuples autochtones à la gouvernance de leurs données. Dans le cadre de ce travail, FNLC a nommé des experts en gouvernance des données autochtones afin qu'ils se joignent au gouvernement dans le cadre de la rédaction de la loi.

Des renseignements concernant la loi ont aussi été présentés à différentes étapes aux chefs des Premières Nations lors d'assemblées générales de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, du *First Nations Summit* et de l'*Union of BC Indian Chiefs*. Au début de 2022, les Premières Nations ont aussi été invitées à assister à des séances d'information technique afin d'être mises au fait de la loi et de faire part de leurs commentaires.

2. Mobilisation dirigée par les communautés

En se fondant sur les rétroactions reçues des communautés racisées, le gouvernement provincial a fourni des subventions aux organisations et aux groupes communautaires admissibles qui souhaitent tenir leurs propres séances de mobilisation avec les membres de leur communauté.

Près de 70 organisations à la grandeur de la province ont organisé des séances de mobilisation entre novembre 2021 et fin janvier 2022, et ont tenu 425 rencontres, en personne et de manière virtuelle, rejoignant ainsi environ 10 000 personnes.

Il était essentiel d'être directement informés par les membres des communautés racisées des expériences vécues en lien avec la collecte, l'utilisation et la divulgation de données pour s'assurer que les besoins de la communauté soient compris et pris en compte dans l'élaboration de la loi.

3. Sondage public en ligne

Afin d'obtenir les points de vue des communautés de PANDC à l'échelle provinciale, le gouvernement provincial a aussi mis en place un sondage en ligne. Ce sondage, qui pouvait être rempli de septembre 2021 au 31 janvier 2022, était disponible dans plusieurs langues. Près de 3 000 personnes

l'ont rempli. Le sondage a été conçu dans le but de comprendre l'expérience des gens face à l'utilisation des services gouvernementaux et à la soumission de renseignements liés à l'identité et à l'ethnicité.

Rapports *What they heard*

Consultez les résultats de cette mobilisation novatrice, regroupés à l'intérieur de cinq rapports d'actualité.

La traduction des rapports sera publiée sur le site Web aussitôt qu'elle sera disponible.

Rapport de la mobilisation de *BC Association of Aboriginal Friendship Centres*

Un total de 35 personnes a participé aux deux séances, notamment des membres du Conseil des aînés, du comité d'examen par les pairs et du conseil des jeunes autochtones provincial.

Rapport de la mobilisation dirigée par les communautés

Près de 70 organisations œuvrant auprès de communautés racisées ont obtenu des subventions du gouvernement de la Colombie-Britannique qui leur permettront d'organiser des séances de mobilisation portant sur les données contre le racisme avec des membres de communautés venant d'un peu partout dans la province.

Rapport de la mobilisation des Premières Nations

Le gouvernement a mobilisé les Premières Nations de la Colombie-Britannique de décembre 2021 à mars 2022. L'objectif était de donner la chance aux membres des Premières Nations de la Colombie-Britannique de partager leurs connaissances et de contribuer à l'élaboration de la loi portant sur les données contre le racisme.

Rapport de la mobilisation de *Métis Nation BC*

Métis Nation British Columbia (MNBC), de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, a mené des consultations auprès des communautés au sujet de la loi à venir sur les données contre le racisme en réponse aux appels demandant qu'on remédie au racisme à l'égard des Autochtones.

Rapport de la mobilisation en ligne

Du 9 septembre 2021 au 31 janvier 2022, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mené une enquête en ligne visant à soutenir la loi portant sur les données contre le racisme. L'enquête a permis de recueillir des rétroactions en lien avec le fait d'avoir à fournir des renseignements liés à l'identité et à l'ethnicité lors de l'utilisation de services gouvernementaux.

[Les rapports sont disponibles en anglais dans leur intégralité](#)

Rencontrez le comité – Comité des données contre le racisme

Le 23 septembre 2022, la Province a annoncé les 11 membres, y compris la présidente, du Comité des données contre le racisme.

Les membres du Comité représentent un large éventail de communautés racisées et de régions géographiques de la Colombie-Britannique. Le Comité collaborera avec la Province à l'élaboration de directives pour la collecte et l'utilisation de données en toute sécurité afin de recenser et d'éliminer le racisme systémique dans le secteur public.

Le Comité est chargé d'appuyer l'élaboration de directives et de normes sur les données ainsi que d'aider à déterminer les priorités pour la recherche du gouvernement et de passer en revue les statistiques annuelles avant leur publication pour prévenir les préjudices pour les collectivités.

« Cette loi révolutionnaire sur les données contre le racisme vise à faire de la Colombie-Britannique une province où toutes les personnes, indépendamment de leur race, peuvent s'épanouir, » a affirmé June Francis, président du Comité des données contre le racisme. « Le Comité des données contre le racisme jouera un rôle essentiel pour réaliser ces aspirations. Le Comité est constitué de manière à être représentatif des communautés autochtones et racisées et travaillera d'arrache-pied afin que les promesses faites sur l'élimination du racisme systémique et des lacunes dans les services du secteur public soient tenues. À cette fin, le processus de travail continu du Comité avec les communautés tiendra compte de leurs points de vue et assurera leur sécurité culturelle pendant notre collaboration avec le gouvernement pour définir des priorités de recherche clés. L'accent sera mis avant tout sur le rassemblement et la surveillance de données pour combler les lacunes actuelles du service public au chapitre de l'équité raciale. »

Pour en savoir plus sur les travaux du Comité, consultez le site <https://news.gov.bc.ca/27486>

Membres du comité

June Francis (présidente), cofondatrice de Co-Laboratorio (CoLab Advantage Ltd.) et conseillère spéciale auprès de la présidente de l'Université Simon Fraser sur la lutte contre le racisme

June Francis est une défenseuse de l'équité, la diversité et l'inclusion pour les groupes racisés. Elle est présidente de la société Hogan's Alley Society, dont la mission consiste à promouvoir le bien-être social, politique, économique et culturel des personnes d'origine africaine par l'offre de logements, de locaux intégrés et de programmes. Elle est également directrice de l'Institut pour la recherche sur la diaspora et son engagement de l'Université Simon Fraser qui a pour mandat de renforcer les liens entre la recherche universitaire, les politiques et les pratiques relatives aux communautés multiculturelles et de la diaspora et leur rôle dans la création d'initiatives innovantes, durables et inclusives. En tant qu'entrepreneuse, dans le cadre du CoLab, June Francis travaille avec un large éventail de clients pour vérifier et éliminer les obstacles structurels à la participation des Autochtones, des Noirs et d'autres groupes racisés à la culture du milieu de travail, aux chaînes d'approvisionnement, aux politiques, aux programmes, aux partenariats et à la conception des services.

Shirley Chau, professeure agrégée, École de travail social, Université de la Colombie-Britannique–

Okanagan – Shirley Chau est la coprésidente du groupe de travail sur la lutte contre le racisme et sur l'excellence inclusive du président de l'Université de la Colombie-Britannique et l'ancienne présidente et coprésidente du Caucus des affaires raciales, ethniques et culturelles de l'Association canadienne pour la formation en travail social. Elle siège au comité d'organisation de la lutte contre le racisme et la haine de Kelowna, dans le cadre duquel elle se consacre à la surveillance et à la résolution des problèmes liés au racisme et à la discrimination intersectionnelle fondée sur l'indigénisme, le genre, l'âge, la race et la langue, l'ethnicité, la religion et le handicap.

Donald Corrigan, gestionnaire du mieux-être culturel, Nation métisse de la Colombie-Britannique –

Donald Corrigan est responsable, pour la Nation métisse de la Colombie-Britannique, de la liaison avec l'industrie des soins de santé pour diverses questions, dont la mise en œuvre du rapport « In Plain Sight », du rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et du rapport des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. Il travaille dans le domaine de la santé publique environnementale depuis 1976 et a siégé à divers comités de la région intérieure de la Colombie-Britannique pendant la pandémie de COVID-19 pour les questions d'accès et d'incidents discriminatoires et racistes aux cliniques de la COVID.

Marion Erickson, gestionnaire de la recherche, Health Arts Research Centre –

Marion Erickson est une femme de la Nation des Dakelh de la communauté Nak'azdli et membre du clan Lhts'umusyoo (Castor). Marion Erickson prépare une maîtrise en éducation à l'Université Thompson Rivers et a obtenu un baccalauréat ès arts en administration publique et en développement communautaire à l'Université du Nord de la Colombie-Britannique. Marion Erickson siège au comité consultatif des étudiants autochtones des B.C. Health Regulators (ordres de réglementation de la santé de la Colombie-Britannique) et a siégé au comité de renforcement de la confiance pour la bande Nak'azdli et au comité sur les besoins des étudiants de la Ville de Prince George.

Daljit Gill-Badesha, chargée de cours, Institut de technologie de la Colombie-Britannique,

conférencière invitée, Université Simon Fraser – Avec plus de 25 ans d'expérience des postes de haute direction au sein des secteurs à but non lucratif et public, Daljit Gill-Badesha fait bénéficier le Comité de son expertise de cadre de direction et dans les domaines de la recherche, la mobilisation des connaissances, l'élaboration de politiques pour les enfants, les jeunes et les aînés, l'établissement des immigrants et des réfugiés, ainsi que de son expérience des portefeuilles d'accessibilité et d'inclusion. Elle a conçu des initiatives et des stratégies de planification communautaire à long terme de grande envergure et primées et a dirigé des modifications des politiques pour rendre la collecte et la production de rapports d'analyse des données plus accessibles au sein des gouvernements locaux et pour ajouter des mesures de reddition de comptes aux données liées au racisme et à la haine.

Jessica Guss, chef des initiatives stratégiques en santé autochtone pour le BC Patient Safety and Quality Council –

Jessica Guss a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'administration des affaires et de la gestion, dont 7 années dans celui de la santé et du mieux-être autochtones. Elle est d'ascendance mixte, autochtone des Nations Haida, Xaxli'p, Xwisten et Squamish, ainsi qu'européenne. Son expérience professionnelle a renforcé ses compétences en politiques, normes, élaboration de processus et analyse axées sur la promotion de domaines en harmonie avec les stratégies et les objectifs antiracistes.

Ellen Kim, expert-conseil en équité et inclusion –

Originaire de Corée, Ellen Kim a travaillé avec des gouvernements, des entreprises et des organismes à but non lucratif en se consacrant à la lutte contre le racisme. Elle codirige un collectif communautaire de femmes asiatiques qui collectent, analysent, suivent et diffusent des données de source communautaire sur le racisme anti-asiatique et sur ses conséquences. Avant cela, elle a travaillé pendant 10 ans dans les secteurs du développement communautaire et de la prestation de services sociaux de première ligne pour des communautés mondiales victimes d'injustice.

Zareen Naqvi, directrice, Recherche et planification institutionnelles, Université Simon Fraser –

Zareen Naqvi a obtenu son doctorat en économie à l'Université de Boston et a travaillé en tant que théoricienne et spécialiste du développement international à la Banque mondiale. Elle dirige le groupe

de travail sur les données relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion à l'Université Simon Fraser et copréside le conseil de gouvernance des données et des projets connexes. L'amélioration de l'accès aux données, dans le but d'assurer la représentation adéquate des groupes vulnérables au sein des services publics et de l'éducation supérieure, la passionne.

Smith Oduro-Marfo, auteur et chercheur principal, rapport « Black in B.C. » – Smith Oduro-Marfo est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de Victoria. Depuis 2016, les questions de protection de la vie privée, de protection des données et celles liées aux systèmes de surveillance et d'identification constituent ses domaines d'intérêt universitaires. Il est l'auteur et le chercheur principal du rapport « Black in B.C. », financé par le gouvernement de la Colombie-Britannique et publié en février 2022. Il siège au comité consultatif du programme de lutte contre le racisme et la haine de l'association Ending Violence Association of B.C. et est membre du comité consultatif sur la diversité des services de police du Grand Victoria.

Jacqueline Quinless, chef de la direction, Quintessential Research Group – Sociologue, chercheuse membre du groupe des personnes autochtones, noires et de couleur, et biraciale d'origine irlandaise/britannique et indienne, Jacqueline Quinless travaille abondamment dans les collectivités autochtones depuis plus de 20 ans, en utilisant des cadres d'analyse fondés sur le genre. En 2013, elle a été reconnue par la Société canadienne de sociologie et par la Fondation Angus Reid pour sa recherche en milieu communautaire qui a fait progresser le bien-être des peuples autochtones au Canada. Elle a travaillé pour des collectivités des Premières Nations à titre de chercheuse, y compris pour définir des indicateurs de données et des outils de mesure.

Sukhi Sandhu, cofondateur, Wake Up Surrey; étudiant de maîtrise en diversité, équité et inclusion, Université Tufts – Sukhi Sandhu est un militant communautaire et un membre fondateur de Wake Up Surrey, une organisation communautaire fondée en 2018 en réponse à la hausse de la violence des gangs et des fusillades ciblées liées aux jeunes sud-asiatiques. Il a dirigé les activités de sensibilisation du groupe en participant à plus de 150 réunions avec tous les ordres de gouvernement, les autorités policières, les intervenants communautaires, les éducateurs, les experts en santé mentale et les familles de victimes. Sukhi Sandhu possède également de nombreuses années d'expérience de la gestion du sport au niveau mondial.

Prochaines étapes

Le racisme systémique est omniprésent dans l'ensemble des programmes et services gouvernementaux, et nous nous engageons à agir afin de contrer ce problème. Nous prendrons les mesures suivantes au cours des mois à venir :

Le 2 mai 2022, nous avons déposé la loi *Anti-Racism Data Act* qui porte sur les données contre le racisme et qui a été élaborée de concert avec les peuples autochtones et les communautés racisées. La loi est entrée en vigueur le 2 juin 2022.

- Cette loi répondra à deux objectifs globaux :
 - L'établissement d'une façon de recueillir les données qui suscite la confiance des peuples autochtones et des communautés racisées.
 - L'établissement d'approches fiables en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation de renseignements personnels afin de contrer le racisme systémique.

Ensuite, la loi permettra de recueillir, d'utiliser et de divulguer les données démographiques de manière uniforme et sûre afin de cerner les endroits où le racisme systémique se produit et de bâtir une province plus inclusive et équitable. Nous continuerons de mobiliser les communautés et de travailler avec elles à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre solide et respectueux des cultures relatif à cette nouvelle loi.

- Sa mise en œuvre constitue la première de plusieurs étapes visant à recueillir et à utiliser les données de façon à lutter contre le racisme. Une fois la loi approuvée, nous élaborerons un plan en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés racisées, et nous les impliquerons à chaque étape du processus.
- Ce plan, qui s'appuiera sur les politiques et les programmes actuels, permettra de développer les directives, les formations, les activités et les outils qui permettront de recueillir et d'utiliser les données de façon appropriée et bénéfique.
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique collaborera aussi avec les peuples autochtones dans le but de soutenir l'établissement de cadres qui permettront la gouvernance des données autochtones et d'appuyer les priorités en matière de données, conformément à la *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act*.

Nous devons nous prononcer clairement sur la façon dont nous comptons utiliser les données, les protéger et assurer leur sécurité, sur la façon dont les renseignements personnels seront protégés, et sur les personnes qui pourront y accéder et dans quelles circonstances. Tout cela sera décidé en collaboration avec des membres des collectivités autochtones, noires et de couleur.

Les rétroactions et l'implication continue des gens et des communautés, ainsi que du Bureau du commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique et du Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée, nous aideront à cerner et à éviter les torts non intentionnels qui pourraient potentiellement être infligés aux individus et aux communautés.

Un engagement important en vertu de la loi est de créer un nouveau comité provincial des données contre le racisme. Ce comité réunira des membres de la collectivité qui collaboreront avec le gouvernement pour établir les priorités de recherche et déterminer comment recueillir et utiliser des données pour repérer et éliminer le racisme systémique dans le secteur public afin d'améliorer les programmes et les services offerts à tous les Britanno-Colombiens. La composition de ce comité a été annoncée en septembre 2022.

Nous continuerons de mobiliser les peuples autochtones et les communautés racisées et de communiquer avec eux à chacune des étapes à mesure que nous avançons dans le processus d'élaboration de la loi. Nous voulons nous assurer de mettre tout le soin nécessaire à l'élaboration de ce travail afin d'éviter davantage de préjugés et de discrimination et tirer profit au maximum du pouvoir que représentent ces données dans la mise en place des changements requis au niveau du système.

Introduction de la loi portant sur les données contre le racisme

Printemps 2022

Élaborée de concert avec les communautés autochtones et racisées

Élaboration d'un plan de mise en œuvre

Mobiliser les communautés et travailler auprès d'elles dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre

Soutien à l'établissement de cadres liés à la gouvernance des données et aux priorités en matière de données

Collaboration avec les peuples autochtones dans le but de soutenir l'établissement de cadres permettant la gouvernance des données autochtones et d'appuyer les priorités en matière de données

Mobilisation et communication

Poursuivre la mobilisation des peuples autochtones et des communautés racisées et la communication avec eux à chacune des étapes afin d'éviter davantage de préjugés et de discrimination